

COMMUNE DE FORTSCHWIHR**Procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la commune
de Fortschwihr
Séance du 30 novembre 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 30 novembre 2021, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 22 novembre 2021,

et sous la présidence de Monsieur Christian VOLTZ, Maire, la séance est ouverte à 19 heures 30.

- En présence de : M. Michel CAUMETTE, Mme Estelle MEYER, M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID Adjoints. Mme Catherine TOITOT, M. Didier WOLFSPERGER, Mme Jasmine DUGUET, M. Nicolas PROBST, Mme Morgane LUDWIG, M. Christophe GUILLO, Conseillers Municipaux
- Ont donné procuration : M. CAUSSE a donné procuration à Mme Estelle MEYER et Mme Karine LEY a donné procuration à Mme Nadine RESCH
- Absents excusés : M. Vincent CAUSSE, Mmes Karine LEY et Carine SOYER
- Absents non excusés : ./.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 15 octobre 2021
3. Amortissement de l'espace Ried Brun
4. Décision Modificative N°1-2021
5. Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement
6. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses fonctions
7. Divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il rajoute cinq points à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine TOITOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal, transmis à tous les membres, est adopté à l'unanimité.

3. AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT – BATIMENT ESPACE RIED BRUN – BUDGET M14 2021

Monsieur le Maire fait savoir que la dissolution de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun avec effet au 01/01/2016 a entraîné la cession à titre gratuit du bâtiment Espace Ried Brun. Dans le cadre du transfert de l'Actif et du Passif des biens de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun dissoute, une somme de 563 032,87 € correspondant au montant des travaux réparti entre les adhérents pour la construction de l'espace Ried Brun a été intégrée dans l'actif de la commune fin décembre 2015 par la Trésorerie de Muntzenheim. Cette somme doit faire l'objet de l'enregistrement d'annuités d'amortissement qui pour le moment n'a pu être opéré en raison de la charge importante pesant sur le budget.

Aussi, depuis 2016 et conformément à l'article R2321-1 du CGCT, les communes ont la possibilité de neutraliser les amortissements de subventions versées par inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement.

Aux vues des observations émises par la Trésorerie Principale Municipale de Colmar en date du 31/05/2021, il y a lieu d'une part de constater l'amortissement des biens conformément au plan d'amortissement sur une durée de trente ans maxima, sur décision du conseil municipal et d'autre part de procéder à la neutralisation totale de la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées avec prise de décision modificative afin de prévoir les crédits nécessaires au budget principal M14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer à 30 ans, la durée d'amortissement de cette immobilisation ;
- dit, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif général M14 2021, aux articles 6811-042 et 2804412 pour un montant annuel de 18 767,76 € et aux comptes 7768-042 et 198-040 dans le cadre de la neutralisation de cette opération, par décision modificative.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1-2021

Afin de pouvoir régulariser des opérations comptables, il est proposé d'amortir sur 5 ans la constitution du référentiel topographique de Colmar Agglomération et de voter la décision modificative suivante :

Ecritures réelles :

Compte – Dépenses d'investissement		
C / 1641	Emprunts en euros	+ 9 510 €
C / 2116	Cimetières	- 1 590 €
C / 2313	Immobilisations en cours – constructions	+ 23 000 €
TOTAL		+ 30 920 €

Compte – Recettes d'investissement		
C / 1342	Amendes de police non transférables	+ 9 951 €
C / 10226	Taxe d'aménagement	+ 19 689 €
TOTAL		+ 29 640 €

Compte – Dépenses de Fonctionnement		
C / 6411	Personnel titulaire	+ 5 700 €
C / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	+ 2 750 €
C / 739221	FNGIR	+ 20 €
C / 6541	Créances admises en non-valeur	+ 190 €
C / 65548	Autres contributions	+ 17 950 €
C / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 120 €
C / 6718	Autres charges exceptionnelles gestion	- 500 €
TOTAL		+ 26 230 €

Compte – Recettes de Fonctionnement		
C / 70311	Concessions cimetières	+ 500 €
C / 70323	Redevance d'occupation du domaine public	+ 4 205 €
C / 7035	Locations de droits de chasse et pêche	+ 99 €
C / 70388	Autres redevances et recettes diverses	+ 613 €
C / 70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	+ 17 473 €
C / 7088	Autres produits d'activités annexes	+ 688 €
C / 74121	Dotations de Solidarité Rurale	+ 268 €
C / 742	Dotation aux élus locaux	+ 102 €
C / 74718	Autres participations Etat	+ 286 €
C / 7788	Produits exceptionnels divers	+ 3 276 €
TOTAL		+ 27 510 €

Ecritures d'ordre :

Compte – Dépenses de fonctionnement		
C / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 20 047,76 €
TOTAL		+ 20 047,76 €

Compte – Recettes d'investissement		
C / 28041511	Groupement de communes à fiscalité propre de rattachement : Biens mobiliers, matériel et études	+ 1 280,00 €
C / 2804412	Subventions d'équipement en nature : Organismes publics : Bâtiments et installations	+ 18 767,76 €
TOTAL		+ 20 047,76 €

Compte – Recettes de fonctionnement		
C / 7768	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	+ 18 767,76 €
TOTAL		+ 18 767,76 €

Compte – Dépenses d'investissement		
C / 198	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées	+ 18 767,76 €
TOTAL		+ 18 767,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'amortir sur 5 ans la constitution du référentiel topographique de Colmar Agglomération,
- de voter la décision modificative telle que présentée ci-dessus,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

5. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le montant budgétisé en 2021 pour les dépenses d'investissement hors chapitre 16, s'élève à

3 000.00 €	pour le chapitre 20
78 000.00 €	pour le chapitre 204
150 274,98 €	pour le chapitre 21
230 668,83 €	pour le chapitre 23

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cette possibilité, en cas de besoin.

Le quart des dépenses d'investissement est de 115 485,95 €, réparti comme suit :

750 €	pour le chapitre 20, sur le compte 2051
19 500 €	pour le chapitre 204, sur le compte 2041411
37 568,74 €	pour le chapitre 21, 16 000 € au 2128, 2 000 € au 21311, 16 500 € au 2152, 1 068,74 € au 21578 et 2 000 € au 2158
57 667,21 €	pour le chapitre 23, sur le compte 2313

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de faire application de cet article à hauteur de 115 485,95 € pour les dépenses d'investissement 2021 ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

6. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

➤ Non exercice du droit de préemption :

- 10 Grand Rue
- 22 Route de Colmar

7. REFECTION DES TROTTOIRS RUE DE L'ETANG

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, explique que dans la continuité des travaux d'assainissement rue de l'Etang, il y a lieu de réaliser deux trottoirs à la charge de la commune dont un accessible (PMR).

Deux devis pour ces travaux ont été demandés :

- EUROVIA : 53 451,75 € HT (soit 64 142,10 € TTC),
- GIAMBERINI & GUY : 59 097,50 € HT (soit 70 917 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les travaux de réalisation des trottoirs,
- de retenir le devis de EUROVIA pour un montant de 53 451,75 € HT (soit 64 142,10 € TCC),
- d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2022,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

8. ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2021

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Colmar Agglomération du 9 novembre 2021 dont le rapport est joint à la présente délibération, a examiné et évalué les charges concernant les éléments suivants :

- Suppression de la valorisation des instructions d'autorisations d'urbanisme dans la cadre de la mutualisation du service transféré de la Ville de Colmar à Colmar Agglomération,
- Compétence tourisme – Suppression de la valorisation des subventions autrefois versées à l'Office du Tourisme des Bords du Rhin,
- Compétence aménagement – évolution des fonds de concours TGV – Rocade,
- Ajustements divers.

Il est proposé d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées émis par la CLECT du 9 novembre 2021.

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT du 9 novembre 2021,

APPROUVE

Le rapport d'évaluation des charges transférées émis par la CLECT du 6 novembre 2021.

AUTORISE

Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

PRECISE

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

9. MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2021 ET SUIVANTS

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Colmar Agglomération du 9 novembre 2021 dont le rapport est joint à la présente délibération, a examiné et évalué les charges concernant les éléments suivants :

- Suppression de la valorisation des instructions d'autorisations d'urbanisme dans la cadre de la mutualisation du service transféré de la Ville de Colmar à Colmar Agglomération,
- Compétence tourisme – Suppression de la valorisation des subventions autrefois versées à l'Office du Tourisme des Bords du Rhin,
- Compétence aménagement – évolution des fonds de concours TGV – Rocade,
- Ajustements divers.

Compte tenu des évaluations effectuées, le montant de l'attribution de compensation 2021 et suivantes alloué à la Ville de Colmar est modifié.

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la CLECT du 9 novembre 2021,

Considérant l'évolution de la valorisation des compétences ci-dessus exposées,

Considérant que les Conseils Municipaux de chaque commune intéressée doit délibérer sur ce point,

APPROUVE

Le nouveau montant d'attribution de compensation alloué à la Ville de Colmar pour 113 337 € au titre de l'année 2021 et suivantes.

AUTORISE

Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

PRECISE

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

10. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, explique qu'une nouvelle tranche de travaux est prévue en 2022. Deux scénarios ont été proposés en réunion du 30 novembre par Colmar Agglomération, Maître d'Ouvrage de l'opération.

Scénario 1 : Rues de la Forêt, de Widensolen, des Champs, du Hasengarten et Impasse de la Forêt Noire ; ce scénario nécessiterait la création d'un nouveau bassin d'infiltration.

Scénario 2 : Rues des Vosges, Pfeffel, Bartholdi, du Noyer, des Acacias, du Grand Jardin et de la Krutenau ; le bassin d'infiltration existant. Ce scénario permettrait de le conserver si l'agriculteur donne son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le scénario 2,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout autre document afférent à cette décision.

11. AVENANTS – TRAVAUX ROUTE DE COLMAR

Monsieur le Maire présente deux avenants concernant les travaux route de Colmar.

Un avenant est lié à des travaux de terrassement pour la réfection des trottoirs, par l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 4 000 € HT.

Le second avenant est lié à des travaux de réseaux secs, ajout deux candélabres, par l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 5 420 € HT.

Monsieur le Maire propose de voter ces deux avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

12. DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **Fonds de Concours Colmar Agglomération** : 35 500 € seront versés et correspondent à la réserve/provision pour les réseaux des eaux reversée à 50 % aux communes.

Monsieur Michel CAUMETTE, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **L'assainissement :**

Les travaux actuels s'arrêteront le 17 décembre et reprendront le 10 janvier 2022. Durant cette période, la rue de l'Étang sera accessible et carrossable. Eurovia se charge de mettre du tout-venant et de niveler. Colmar Agglomération s'est également engagé à la fin des travaux le 17 décembre 2021 de balayer tous les axes de circulation utilisés pendant les travaux.

- ♦ **L'urbanisme :**

Un projet de construction devrait être prochainement déposé en mairie pour un ensemble immobilier, sur un terrain situé à l'arrière de la rue de la Blind.

Un autre projet de construction pourrait également être déposé pour un terrain situé à la ferme HOFFERT (croisement Route de Colmar/Rue des Charmilles).

- ♦ **La sécurité, rue des Violettes :**

Une réunion publique est programmée le 8 décembre 2021 à 18h30 suite à l'enquête. Il s'agira de trouver une solution aux différents problèmes rencontrés en termes de voirie et de sécurité routière, notamment aux deux intersections avec la rue du Rhin.

- ♦ **Le Ried Brun :**

Le spectre d'une dissolution du Pôle Ried Brun semble s'éloigner. En effet et grâce au travail effectué depuis plusieurs semaines en termes d'économie, la commune de Bischwihr a accepté de reporter d'un an sa menace de se retirer des compétences optionnelles proposées par le Syndicat, ce qui aurait pu entraîner sa dissolution. Le travail continuera néanmoins en Décembre.

Madame Estelle MEYER, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** : Mathilde PROBST a été élue Maire Junior avec 4 conseillers pour 1 an. Le conseil a été mis en place le 11 novembre. Ils participent activement à la décoration du village et se rendront à l'inauguration du marché de Noël de Grussenheim ce vendredi 3 décembre dans le respect des gestes barrières.

Monsieur Mathieu WOLGENSINGER, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **Le camion de pizzas** : Pizza Sup'herb sera dans la commune à compter de janvier 2022 les jeudis soir en semaine impaire au croisement de la rue du Rhin et de la Grand Rue. Les détails seront donnés dans Infos Commune et Fortschwihr Infos.

Madame Anne DAVID, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **Fête du St Nicolas** : La directrice, Madame PIERRE souhaite que la fête de St Nicolas se déroule à l'extérieur dans la cour de l'école à 15h50 le 6/12.
- ♦ **Le Marché de Noël** : 14 cabanons seront occupés dont 1 pour le contrôle du pass sanitaire. Un roulement devra être fait pour le contrôle du pass sanitaire toutes les heures (2 personnes). Les cabanons sont prêtés gracieusement par la commune de Widensolen. La chorale « double croches » sera présente à 18h. La bouquinette proposera une animation. L'écurie du Ried d'Artzenheim sera présente pour proposer des balades à poney, offertes par la commune. Une boîte aux lettres sera mise en place pour envoyer les lettres au Père-Noël. Un stand photo avec le Père Noël sera également mis en place.
- ♦ **Le repas des aînés** : Après décision et avis de tous, il a été décidé de maintenir le repas mais de le faire ultérieurement quand la situation sanitaire le permettra.
- ♦ **Assemblée Générale des Jeunes Sapeurs-Pompiers** : 10 nouveaux JSP dont 8 filles et 2 garçons. Différentes actions sont mises en place pour pouvoir acheter des vêtements et faire des camps (vente de chocolats, lavage de voiture).

Monsieur Nicolas PROBST, Conseiller Municipal Délégué, informe les membres du Conseil du point suivant :

- ♦ **Conseil d'Administration du Collège** : Budget 5,5 M€, 741 élèves, ce qui revient à 7 400 €/an/élève.

Madame Nadine RESCH, Conseillère Municipale, informe les membres du Conseil des points suivants :

- ♦ **Conseil d'école** : Effectifs pour Fortschwihr 26 maternelles et 55 élémentaires.
- ♦ **CMJ** : se propose d'aider aux différents ateliers bricolage.

Séance levée à 22h00

Catherine TOITOT



Christian VOLTZ



Vanessa BIGEL

